



IDENTITÉ					
SUITE À UN AVIS DU: 1997 07 06			ART. 102048	NUMÉRO DE L'AVIS A-129306	
Prénom à la naissance Gaston		Nom à la naissance LAPIERRE		Date de naissance 1965 11 15	
Sexe <input checked="" type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> I MASCULIN FEMININ INDETERMINE	N d'assurance maladie	N d'assurance sociale	Nom du conjoint		
Adresse du domicile du défunt C.P. 616		Nom de la municipalité Cap-aux-Meules, Iles de la Madeleine			
Comté Québec		Province Québec	Pays Canada	Code postal	
Prénom de la mère	Nom de la mère à la naissance	Prénom du père	Nom du père ROUSSEAU		
LIEU DU DÉCÈS <input checked="" type="checkbox"/> DÉTERMINÉ <input type="checkbox"/> INDETERMINÉ		NOM DU LIEU: Centre Hospitalier de l'Archipel			
N civique	Nom de la rue	Nom de la municipalité Cap-aux-Meules		Comté	Coded'établissement (00 00 @ 23 59)
DATE DU DÉCÈS <input checked="" type="checkbox"/> DÉTERMINÉ <input type="checkbox"/> INDETERMINÉ		2001 07 22	HEURE DU DÉCÈS DÉTERMINÉE PRÉSUMÉE INDETERMINÉE HRS MIN		

CAUSE DU DÉCÈS

- Noyade.

EXPOSÉ DES CAUSES

- L'identification de la victime fut faite par le beau-frère, monsieur Eddy Chevarie, au moment de la découverte du corps.

- Une autopsie a été pratiquée à ma demande au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale de Montréal et a démontré les principales constatations suivantes:

- Le visage du plongeur est un peu gonflé dans son ensemble mais sans évidence d'emphysème sous-cutané. Il n'y a pas d'ailleurs d'emphysème sous-cutané ailleurs sur le corps. Il y a présence de quelques érosions larges et profondes des lèvres inférieures probablement dues à des éléments de la faune marine.
- Absence d'autre lésion traumatique à l'examen externe et interne du corps.
- Le corps a été radiographié en position debout. Ces radiographies ont démontré la présence d'air en quantité importante dans le cœur et les grosse veines du cou. Une technique spéciale fut utilisée pour mettre en évidence la présence d'air libre dans les cavités thoraciques (pneumothorax) absence de pneumothorax à droite ou à gauche. Une autre technique spéciale fut utilisée pour confirmer la présence d'air dans le cœur (examen du cœur sous eau) le cœur flottait sur l'eau. Présence d'une quantité importante d'air dans l'oreillette et le ventricule droit du cœur de même que dans les artères pulmonaires. L'explication d'une telle quantité d'air n'est pas simple, il pourrait s'agir d'un artéfact post-mortem. Il n'y a pas

IDENTIFICATION DU CORONER		
Prénom du coroner Dr Pierre	Nom du coroner BROCHU	Numéro du coroner 71094
Mention de mineurs <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		
J'AI SIGNÉ À: Québec ce 2000 11 24		
<small>ANNÉE MOIS JOUR signature</small>		





COPIE NON CONFORME

A 129306

d'évidence d'impact sur ou sous le cuir chevelu. L'examen des tympans démontre une congestion hémorragique sans rupture des tympans. L'examen du cœur a également démontré un rétrécissement significatif de la lumière de la branche descendante antérieure de la coronaire gauche située à 1.5 cm de longueur.

Les commentaires du pathologiste, le docteur André Lauzon, suite à l'autopsie sont les suivants:

- La présence d'air dans le cœur et certains gros vaisseaux en l'absence de barotraumatisme évident ne permet pas de conclure d'emblée à une embolie gazeuse. Il peut y avoir eu une composante artéfactuelle attribuable à la remontée rapide du corps, aux manœuvres thérapeutiques et même au fait que le corps a été transporté par avion. Par ailleurs les constatations d'autopsie ne sont pas incompatibles avec un décès par noyade. L'état cardiaque avec son rétrécissement significatif non loin de l'origine de l'artère coronaire gauche pourrait par ailleurs être le facteur prédisposant à la noyade. L'hypothèse d'un malaise cardiaque suivi d'une noyade ne peut être écartée également
- Cause probable de décès: noyade.
- Condition associée: rétrécissement coronarien significatif.

- Les analyses biologiques ont démontré une alcoolémie négative, une carboxyhémoglobininémie inférieure à 10. Les analyses toxicologiques n'ont pas permis de mettre en évidence la présence de drogue usuelle et d'abus dans les milieux biologiques analysés dans les limites des méthodes utilisées.

- En ce qui regarde l'équipement du plongeur une expertise détaillée faite au Laboratoire de monsieur Bernard Pominville ne nous est jamais parvenue.

EXPOSÉ DES CIRCONSTANCES

- Il s'agit d'un jeune homme de 33 ans, monsieur Gaston Lapierre, domicilié au C.P 616, Cap-aux-Meules, Iles-de-la-Madeleine dont le décès fut constaté au Centre Hospitalier de l'Archipel à Cap-aux-Meules vers 19 h 00, le 6 juillet 1999. Ce dernier a été retrouvé sans



COPIE NON CONFORME

A 129306

vie à la Lagune de la Grande Entrée, à environ 4 mètres sous l'eau, alors qu'il faisait de la plongée sous-marine. Il en était à sa première expérience pour la plongée en eau libre. Il avait suivi des cours (15 heures de théorie, 10 heures de piscine) et il lui restait la pratique en eau libre qui devait avoir lieu la fin de semaine du 17 juillet 1999 avant d'être éligible à recevoir sa carte de plongée. Le jour du décès, le 6 juillet 1999, monsieur Lapierre, vers 10 h 15, se présenta à la résidence de son beau-père avec sa femme et son enfant. Il avait planifié de pêcher aux palourdes avec son beau-frère, monsieur Eddy Chevarie. Il prépara l'équipement et vers 11 h 00, tous deux arrivèrent sur les lieux à la Lagune de la Grande Entrée. Ils étaient seuls sauf pour un bateau qui est reparti pas longtemps après leur arrivée. Ils se rendirent à environ 500 pieds de la côte et plongèrent ensemble vers 12 h 00. Monsieur Chevarie plongea environ 90 minutes et un peu moins pour monsieur Lapierre (environ 75 minutes). Ils prirent un repas entre 13 h 30 et 14 h 00 sur le bateau. La victime était en forme, elle aurait mangé un sandwich et a pris du jus. A 14 h 00, monsieur Chevarie plongea à nouveau mais seul. Il voulait prendre le temps de pêcher la palourde. Il était entendu que monsieur Lapierre restait dans le bateau et ne devait pas plonger seul. Monsieur Chevarie nous informe qu'il avait plongé seul étant donné qu'il n'avait pas le temps de surveiller son beau-frère durant le temps qu'il pêchait. Il plongea seul pour la période entre 14 h 00 et 15 h 30. A 15 h 30, il remonta au bateau et ne vit pas monsieur Lapierre pas plus qu'il ne vit ses bouées. Celles-ci se trouvaient à environ 150 pieds du bateau. Sur place, près des bouées, monsieur Chevarie ne voyait pas de signe de monsieur Lapierre sous l'eau (eau calme, pas de bulle). Il aperçut une personne sur la côte et crut que c'était son beau-frère. Il se rendit donc sur la côte mais il n'y avait plus personne à cet endroit. Il retourna près de l'endroit où étaient les bouées de monsieur Lapierre mais aucun signe que celui-ci était sous l'eau. Il plongea environ 15 minutes à la recherche de monsieur Lapierre, remonta et demanda à monsieur Gérald Chevarie de poursuivre les recherches. Monsieur Eddy Chevarie laissa les lieux pour se rendre à Pointe-aux-Loups en croyant que monsieur Lapierre était retourné au village. A Pointe-aux-Loups, monsieur Chevarie constata que monsieur Lapierre n'était pas revenu, il revint sur les lieux en pensant au pire. Des recherches pour localiser la victime furent organisées et monsieur Gérald Chevarie localisa monsieur Lapierre sous l'eau. Il était environ 16 h 30. la victime était près de la pointe de l'Île L'islet à environ 12 à 15 pieds de profondeur. Le fond de sable à cet endroit est assez plat avec courant moyen vers l'ouest. Il est possible de voir à quelques 10 à 15 pieds sous l'eau. La victime était allongée sur le



COPIE NON CONFORME

A 129306

fond face vers le fond, les pieds et les bras allongés. Il ne touchait pas au fond sauf pour la ceinture de plomb. Son manomètre était dans le rouge, il était très bien habillé pour la plongée et sa veste n'était pas gonflée. Monsieur Gérald Chevarie n'a rien remarqué d'anormal ou de suspect sous l'eau et sur le corps de monsieur Lapierre sauf pour des rougeurs au niveau de la bouche. Les ambulanciers ont été appelés sur place et la victime conduite au Centre Hospitalier de l'Archipel à Cap-aux-Meules. Le décès a été constaté par la docteurs Marlène Olivier à 19 h 00.

Le beau-frère de la victime, monsieur Eddy Chevarie, possédait deux ans d'expérience en plongée avec réservoir. Il était titulaire d'une carte et il connaissait monsieur Lapierre depuis plus de 15 ans. D'après les renseignements recueillis, il semble que monsieur Lapierre ait décidé de plonger à nouveau avant que son beau-frère soit revenu sur le bateau. On croit qu'il est décédé par noyade. Il n'est pas impossible qu'il ait pris panique suite à un malaise cardiaque ou à quelque chose d'autre qui a pu le déranger et que par la suite, il se soit noyé. Son inexpérience en plongée a probablement été un facteur contributif.

CONCLUSION

- Il s'agit d'un décès de nature accidentelle par noyade chez un plongeur d'expérience limitée.



COPIE NON CONFORME